

DEPLACEMENT PHILIPPE DORTHE DU 30 JUILLET 2009

RECAPITULATIF DU SUIVI PLAN TEMPETE DANS LES CAMPINGS EN AQUITAINE



Au camping « Mayotte » à Biscarosse, avec Monsieur KLUCSAR le propriétaire

Suite à la tempête Klaus qui a frappé l'Aquitaine le 24 janvier dernier, le conseil régional a aussitôt réagi en adoptant, dès le 23 mars, un dispositif régional de solidarité en faveur des acteurs les plus durement touchés, et notamment les campings principalement situés dans les Landes et en Gironde.

Le 30 juillet, le Vice-président en charge du tourisme a entrepris un déplacement dans les Landes et en Gironde pour faire un suivi de ce plan « tempête », sur le volet « aides d'urgence » en visitant 3 campings qui viennent de déposer un dossier auprès des services du conseil régional.

Cela a été l'occasion de rappeler le dispositif mis en place qui a été élaboré sur la base d'une concertation avec les partenaires concernés, en particulier les représentants de la profession au plan régional, la FRAHPA, identifiée comme guichet unique de remontée des demandes d'aide pour faciliter la gestion administrative.

Rappel des mesures prises en faveur de l'hôtellerie de plein air :

1. aides d'urgence

- **soutien du conseil régional par le biais du Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification de l'Hôtellerie de plein air (GEIQ – HPAA)** qui a mobilisé de la main d'œuvre supplémentaire afin de remettre en sécurité et en état les campings
- **soutien du conseil régional aux campings ayant dû faire appel en urgence directement à des sociétés spécialisées**, compte tenu de la capacité limitée en nombre d'hommes du GEIQ – HPAA, ou ayant dû recruter directement de la main d'œuvre supplémentaire afin de remettre en sécurité et en état les campings.

Nature des travaux éligibles :

Dessouchage, élagage, enlèvement des arbres les plus importants, non assurables :

- aide forfaitaire de 40€/ jour et par employé si appel de main d'œuvre spécialisée
- aide de 20% du montant HT (non assurable), si appel à des sociétés spécialisées.



Au camping « les Grands Pins » à Sanguinet avec Monsieur GOMES Directeur et Monsieur DEVILLAIRS PDG.

Parmi la quarantaine de campings ayant déposé un dossier dans ce cadre, Philippe DORTHE a rencontré :

- Monsieur KLUCSAR, gérant du camping Mayotte à Biscarrosse
- Messieurs GOMES et DEVILLAIRS, directeur et PDG du camping Les Grands Pins à Sanguinet
- Monsieur et Madame HEIZMANN, gestionnaires du camping Fontainvieille à Andernos
- Monsieur DAZENS, président du GEIQ – HPAA
- Monsieur LAUBISSE, représentant le président de la FRAHPA



Au camping « Fontaine Vielle » à Andernos, avec Mr DAZENS du GEIQ, Mme l'Adjointe au Maire, Philippe DORTHE, Mme HEIZMANN propriétaire, Mr LAUBISSE de la FRAHPA, Mr GAUBERT Conseiller Général et Mr HEIZMANN propriétaire

Les gestionnaires rencontrés n'ont pas manqué de souligner la formidable solidarité qui s'est manifestée dès le lendemain de la tempête, que ce soit par leurs clients fidèles, dont certains étaient prêts à « affréter » de Belgique ou Hollande, remorque et autre fourgonnette et tronçonneuse pour venir donner un coup de main, ou par les autres campings voisins plus

chanceux de ne pas s'être trouvés sur le chemin de Klaus, qui se sont spontanément présentés pour aider à déblayer.

Cette rencontre a également été l'occasion de faire un premier point sur la saison touristique 2009 dans l'hôtellerie de plein air qui est pour l'instant plutôt bonne pour ce secteur, avec une baisse de fréquentation des clientèles étrangères pour l'instant compensée par les clientèles françaises.

Occasion également de rappeler le 2^e volet du plan « tempête » qui prévoit des aides à la replantation et requalification paysagère.

Ainsi, dès cet automne, il est prévu, en concertation avec la profession, de mobiliser une aide à la replantation et à la requalification paysagère dont l'objectif est de prévenir les risques futurs, dans un souci de développement durable.

Les organisations professionnelles se sont engagées à identifier les établissements volontaires pour s'investir dans une démarche de replantation et requalification paysagère afin que puisse être engagé un diagnostic groupé, dans le cadre d'une démarche collective.

A l'issue de ce diagnostic collectif, les opérations de replantation et requalification paysagère pourront être engagées, avec une participation financière du conseil régional (de 25% du coût des travaux HT).

Une réunion de concertation sera organisée par le conseil régional à l'automne avec la FRAHPA et les syndicats départementaux pour définir conjointement les modalités précises de cette mesure (qui n'est pas encore active).